



**KPMG AUDIT NORMANDIE**  
5 avenue de Dubna  
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Académie Bach**

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012  
Association Académie Bach  
1 rue Le Barrois - BP 26 - 76880 Arques la Bataille  
*Ce rapport contient 10 pages*  
Référence : CDY



**KPMG AUDIT NORMANDIE**  
5 avenue de Dubna  
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00  
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Association Académie Bach**

Siège social : 1 rue Le Barrois - BP 26 - 76880 Arques la Bataille

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Académie Bach, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Comme indiqué dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, l'association comptabilise en fonds dédiés les engagements à réaliser sur ses ressources affectées.

Nous avons examiné les modalités retenues pour leur évaluation et leur présentation ainsi que le caractère approprié de cette comptabilisation et nous nous sommes assurés que la note 2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuville lès Dieppe, le 3 juin 2013

KPMG Audit Normandie



Christine Doisy

## 1 - BILAN ACTIF AU 31-12-2012

		EXERCICE			Exercice N-1
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
A c t i f  i m m o b i l i s é	<b>Immobilisations incorporelles</b> Concessions, brevet et droits similaires				
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Immobilisations corporelles</b> Constructions				
	Inst. techniques, matériels et outillage	16 716	12 994	3 722	6 724
	Autres immobilisations corporelles	31 587	20 666	10 921	15 521
	Immobilisations corporelles en cours				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>48 303</b>	<b>33 660</b>	<b>14 643</b>	<b>22 245</b>
	<b>Immobilisations financières</b> Autres immobilisations financières				
	Autres titres immobilisés				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>1. TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE I+II+III</b>		<b>48 303</b>	<b>33 660</b>	<b>14 643</b>	<b>22 245</b>
A c t i f  c i r c u l a n t	<b>Stocks</b>				
	<b>Avances et acomptes versés</b>	4 398		4 398	
	<b>Créances</b> Clients et comptes rattachés	1 635	0	1 635	16 335
	Autres créances	66 660		66 660	82 323
	Capital souscrit et appelé, non versé				10 000
	<b>Disponibilités</b>	38 555		38 555	13 352
<i>Compte de régularisation</i>	<b>Charges constatées d'avances</b>	59		59	7 096
<b>2. TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>111 308</b>	<b>0</b>	<b>111 308</b>	<b>129 105</b>
<b>TOTAL GENERAL 1+2</b>		<b>159 610</b>	<b>33 660</b>	<b>125 950</b>	<b>151 350</b>

## 2 - BILAN PASSIF AU 31-12-2012

		Exercice N	Exercice N-1
<b>Capitaux</b>  p r o p r e s	Fonds associatif avec droit de reprise (subv invest versée)	10 000	10 000
	Réserves de trésorerie		
	Report à nouveau	5 970	1 890
	Résultat en instance d'affectation		
	<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-78</b>	<b>4 080</b>
	Subventions d'équipement	3 128	5 883
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>19 019</b>	<b>21 853</b>
<b>Provisions</b>			
<i>pour risques</i>	Provisions pour risques		
<i>&amp; charges</i>	Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Fonds dédiés	22 257	31 840
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>22 257</b>	<b>31 840</b>
<b>D</b> <b>e</b> <b>t</b> <b>t</b> <b>e</b> <b>s</b>	Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	11 453	14 637
	Avances et acomptes reçus		7 800
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 420	30 489
	Dettes fiscales et sociales	46 483	38 002
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	392	
<i>Compte de régularisation</i>	Produits constatés d'avance	7 926	6 730
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>84 674</b>	<b>97 657</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I à IV)</b>	<b>125 950</b>	<b>151 350</b>

### 3. COMPTE DE RESULTAT 2012

	N	N-1
<b>Produits d'exploitation (I)</b>	<b>546 466</b>	<b>488 820</b>
Prestations de services	190 739	124 773
Subvention d' exploitation	336 361	357 667
Reprise sur amortissement, provisions & transfert de charges	13 280	3 456
Autres produits	6 087	2 924
<b>Charges d'exploitation (II)</b>	<b>548 300</b>	<b>484 435</b>
Achats de matières premières		2 004
Autres achats et charges externes	299 537	232 159
Impôts - taxes et versements assimilés	926	0
Salaires et traitements	162 071	149 704
Charges sociales	75 196	69 631
Dotations d'exploitation		
<i>Sur immobilisations (amortissements)</i>	7 602	6 818
<i>Fonds dédiés</i>	417	21 590
<i>Provisions pour risques &amp; charges</i>	200	2 080
Autres charges	2 351	449
<b>1 - RESULTAT D' EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 834</b>	<b>4 385</b>
<b>Produits financiers (III)</b>	<b>932</b>	<b>363</b>
<b>Charges financières (IV)</b>	<b>578</b>	<b>560</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>354</b>	<b>-198</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III+IV)</b>	<b>-1 481</b>	<b>4 187</b>
<b>Produits exceptionnels (V)</b>	<b>1 457</b>	<b>2 536</b>
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>55</b>	<b>2 643</b>
Sur opération de gestion	55	2 643
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		0
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>1 402</b>	<b>-107</b>
<b>Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>548 855</b>	<b>491 719</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>548 933</b>	<b>487 638</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-78</b>	<b>4 080</b>

ANNEXE AU BILAN  
EXERCICE 2012

**1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

**1.1. Conventions et accords**

**1.1.1. Conventions annuelles avec l'Etat et les collectivités publiques**

- Etat/DRAC de Haute Normandie : deux conventions financières pour le montant de la subvention annuelle de fonctionnement après retenue de 6 % dans un premier temps révisée en novembre.
- Région Haute-Normandie, convention financière annuelle et convention dans le cadre du dispositif « Emploi tremplin Régionaux ».
- Département de la Seine-Maritime, convention financière annuelle.
- Commune d'Arques-la-Bataille, convention de mise à disposition.

**1.1.2. Conventions avec le secteur professionnel**

- ODIA, garanties financières pour la diffusion de *Selon Jean, Suite en Si & Cantates profanes* par les Musiciens de Saint Julien et *La Mécanique de la Générale* par le Poème Harmonique.
- SPEDIDAM, convention financière pour l'aide à la création et à la diffusion dans le cadre du festival.

**1.1.3. Conventions avec les entreprises du secteur privé**

- Fondation Orange, convention de mécénat) 20 000 € (dernière année de mécénat au terme de cinq ans).
- Sogérès, convention de mécénat.
- Sodineuf Habitat Normand, convention de partenariat.
- Stradibus, convention de mécénat.

**1.1.4. Conventions et accords commerciaux avec des entreprises partenaires**

- L'Autre Monde, convention partenariale et de prestation de service, pour :
  - Direction artistique de Jean-Paul Combet (18 000 € H.T.),
  - Coédition livre *Les Orgues de Bach* (4 000 € H.T.),
  - Achat de CD pour cadeaux (276 € H.T.).
- Froglog, échanges commerciaux pour 2 415 € H.T., dont :
  - 740 € pour la plateforme E-mailing,
  - 700 € pour la migration du système SP+ (exigence CEN),
  - 345 € pour la gestion des E-mailings.

**1.1.5. Conventions avec les partenaires du secteur culturel ou social, l'éducation nationale**

- L'IME Château Blanc (convention financière).
- Théâtre du Château d'Eu (Coproduction).
- L'Art et la Manière (Coproduction).
- L'Opéra de Rouen (Coproduction).
- Scène Nationale Evreux Louviers (Coproduction).
- Ludus Modalis (Coproduction).

**1.2. Evénements exceptionnels** : Par courrier en date du 5 mars 2012, Monsieur Didier Nivelles, Inspecteur divisionnaire à la Direction générale des Finances Publiques, Pôle de Contrôle et d'Expertise de Dieppe, a conclu le contrôle de l'association sans rectification. En complément de la réponse de Monsieur Nivelles, par courrier du 31 mai 2012, Monsieur Jean-Noël Costerg, Administrateur des finances publiques adjoint, Division du contrôle fiscal de Rouen, a apporté les précisions suivantes : « Il ressort de l'examen

attentif desdites conventions que ces subventions perçues par l'association n'entraient pas dans le champ de la TVA dès lors qu'il n'y avait pas de lien direct entre les subventions et les avantages qui pouvaient en résulter pour les parties versantes conformément à la jurisprudence du Conseil d'Etat précitée. »

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.).

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Créances : Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

- Subventions d'investissement : Les subventions d'investissement font l'objet d'une réintégration au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles financent.

- Présentation des fonds dédiés : Par dérogation aux principes de présentation du plan comptable, et afin d'assurer la cohérence du résultat d'exploitation, les engagements à réaliser sur ressources affectées figurent dans les charges d'exploitation sur la ligne « dotations d'exploitation fonds dédiés » et les reports de ressources non utilisés des exercices antérieurs figurent dans les produits d'exploitation sur la ligne « reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges ».

Les subventions d'exploitation concernées sont incluses sur la ligne « subventions d'exploitation » dans les produits d'exploitation.

## **3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **3.1. Bilan actif**

3.1.1. Actif immobilisé sur l'exercice : Néant (Pour information, l'équipement de l'appartement de résidence est passé en compte « Fourniture petit matériel et outillage » compte tenu des valeurs).

3.1.2. Valeur résiduelle comptable des immobilisations : 14643 € (dont 8277 € pour le clavecin).

3.1.3. Avances et acomptes versés : 4398 € (déplacements 2012 JP Combet – facture non parvenue)

3.1.4. Clients et comptes rattachés : 1635 € dus par la Mairie d'Arques-la-Bataille (1196 €) et le Chœur de Chambre de Rouen (424 €).

3.1.5. Autres créances : 66660 €, dont 12594 € pour solde de subvention Région et Emploi Tremplin, 35000 € pour solde subvention de la Communauté d'Agglomération (ces subventions seront soldées après remise des comptes approuvés par le Commissaire aux comptes), 15000 € de l'ODIA, 3186 € au titre d'un crédit de TVA, 880 € de fournisseur payé à la commande et avoirs.

3.1.6. Disponibilités : 38 555 €, dont 1 754 € sur le compte courant Caisse d'Epargne, 32 384 € sur le Livret A, 100 € sur le « Compte sur Livret Associatif », 3 406 € au Crédit du Nord, 911 € en monnaie en caisse.

3.1.7. Charges constatées d'avance : 59 € pour l'abonnement Boite Postale 2013.

### **3.2. Bilan passif**

3.2.1. Fonds associatif avec droit de reprise : 10000 € de Haute Normandie Active.

3.2.2. Report à nouveau : 5970 € : cumul des résultats des exercices antérieurs.

3.2.3. Résultat de l'exercice : déficit de 78 €.



- 3.2.4. Subvention d'investissement/équipement: 3128 € équivalents aux subventions perçues, déductions faites des quotes-parts versées aux résultats (pour 2012 : 2755 €).
- 3.2.5. Fonds dédiés: 22257 € sur subventions fléchées DRAC, dont 5 800 € et 4450 € pour l'édition de catalogues, 11590 € pour l'inventaire des fonds musicaux (fonds dédiés antérieurs l'exercice) et, pour l'exercice 2012, 417 € pour l'inventaire des fonds musicaux anciens.
- 3.2.6. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit: 11453 € dont 8277 € de capital restant dû à la Caisse d'Épargne de Normandie au titre de l'emprunt pour l'acquisition du clavecin, 3111 € au titre de l'emprunt pour du matériel informatique et téléphonie, et 65 € pour les intérêts courus de l'exercice.
- 3.2.7. Dettes fournisseurs et comptes rattachés: 18 420 € dont 11 269 € inscrits au titre des factures non parvenues à la fin de l'exercice.
- 3.2.8. Dettes fiscales et sociales: 46483 € dont 20 447 € au titre des provisions pour congés payés (charges incluses), 3963 € de provision sur prime au personnel, 100 € cachet artistique, 2 € à régulariser sur le salaire de C. Colard, 21949 € de dettes envers les organismes sociaux, et 22 € de TVA à régulariser.
- 3.2.9. Autres dettes: 392 € avoir à parvenir.
- 3.2.10. Produits constatés d'avance: 7926 € dont 6730 € pour programmation reportée (provision 2011), 1226 € de billetterie d'avance, et 30 € pour rétrocession de commissions bancaires sur les paiements en CB.

#### 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

##### Ventilation des produits de l'exercice pour un total de 548 855 €

70602000	DIFOR	938 €
70603000	PRESTATIONS	75 985 €
70610000	BILLETTERIE	25 223 €
70620000	PARTENARIATS	3 672 €
70650000	PRESTATIONS EXONEREES	33 612 €
70660000	PARTENARIATS EXONERES/MECENAT	29 000 €
70661000	ODIA	15 000 €
70662000	SPEDIDAM	3 001 €
70670000	REFACTURATIONS 5,5%	403 €
70680000	REFACTURATIONS 19.60%	74 €
70681000	REFACTURATIONS 7%	3 831 €
74100000	SUBVENTION ETAT / DRAC	85 000 €
74110000	DRAC FONDS MUSICAUX	18 000 €
74111000	DRAC - EDITION	2 000 €
74200000	SUBVENTION REGION	73 000 €
74210000	REGION EMPLOI TREMLIN	18 361 €
74300000	SUBVENTION DEPARTEMENT	30 000 €
74400000	SUBVENTION DIEPPE-MARITIME	70 000 €
74500000	SUBVENTION MAIRIE ARQUES LA BATAILLE	40 000 €

75600000	COTISATIONS	1 185 €
75700000	QP SUBV REINTEGRE AU RESULTAT	2 755 €
75800000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	231 €
75810000	DONS	1 915 €
76270000	REVENUS CREANCES IMMOBILISEES	932 €
77110000	DEDITS PENAL. SUR ACHATS & VENTES	200 €
77200000	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEUR	1 257 €
78100000	EXT. CLIENT IRRECOUVRABLE	2 280 €
78900000	REPORT RESS. NON UTILISEES/EX ANT (PASSION)	10 000 €
79100000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 000 €

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. Effectif salarié

L'effectif au 31 décembre 2012 était de cinq salariés (4 CDI et 1 CDD) : trois emplois à plein temps (dont un « Emploi tremplin »), une personne en charge de l'entretien (4 heures/semaine) et une personne en CDD en charge de l'entretien du bâtiment.

Au cours de l'exercice, l'association a eu recours à l'emploi d'intermittents du spectacle (artiste et technicien) et à l'emploi de salariés (Inventaire des fonds musicaux anciens de Haute-Normandie, femme de ménage) et techniciens en CDD.

### 5.2. Stagiaire

Au cours de l'exercice, l'association a eu recours à une stagiaire (du 15 avril au 31 août) par convention avec l'Université de Rouen.

### 5.3. Contributions volontaires en nature pour un total de 50 215 €, dont :

- 29335 € de la Commune d'Arques-la-Bataille.
- 11190 € pour le bénévolat et les hébergements chez l'habitant.
- 9690 € pour autres contributions (prêt de matériel, locaux...)

### 5.4 Délivrance de reçus fiscaux :

Pour la somme de 4555 €, dont 2000 € au titre du mécénat d'entreprises, et 2555 € pour les dons et cotisations.

### 5.5 Engagements hors bilan

#### 5.5.1 Engagements financiers reçus

Une autorisation de découvert de la Caisse d'Épargne de Normandie a été accordée pour un montant de 16000 €.

#### 5.5.2 Un compte sur Livret Associatif a été ouvert à la Caisse d'Épargne de Normandie.

#### 5.5.3 Droit Individuel à la formation (DIF)

A la fin de l'exercice, le cumul des heures s'élevait à :

- 105 heures pour Christine Colard
- 126 heures pour Alexandra Courraey (plafond Syndéac).
- 33 heures pour Sarah Redin.

### 5.6 Rémunération des dirigeants bénévoles ou salariés

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 59252 € en 2012.